

Traitement de la peste

Maladie à déclaration obligatoire

- **Traitement curatif**
 - streptomycine IM (500mg/12h) 10 JOURS
 - tétracyclines VO (0,5g/6h), sulfamides
 - Chloramphénicol / thiamphénicol si atteinte neuro-méningée (4 inj IV/j : 25 puis 50 mg/kg, puis VO)
- **Traitement prophylactique (des sujets contacts)**
 - sulfamides(sulfadoxine ou sulfathiazol) : 6 JOURS
- **Mesures sanitaires associées**
 - isolement des patients (peste pulmonaire)
 - limitation des déplacements
 - désinsectisation et dératisation des habitations



Antananarivo, le 25/10/2017

Aide de l'UE pour contenir l'épidémie de peste

L'Union européenne vient de décider d'allouer 480 000 euros (1,7 milliards d'ariary) pour contribuer aux efforts des autorités malgaches et de leurs partenaires pour lutter contre l'épidémie de peste qui affecte actuellement le pays.

Face à l'épidémie de peste qui touche actuellement Madagascar, l'Union Européenne se mobilise pour contribuer à la mise en œuvre du plan de réponse intersectorielle et décentralisée élaboré conjointement par le gouvernement de Madagascar et ses partenaires. La complexité de la réponse à cette épidémie appelle en effet des interventions multisectorielles et à l'échelle de différents districts et régions.

"Dans cette période difficile l'UE affirme sa présence aux côtés du peuple malgache. Alors que les acteurs internationaux de la santé se mobilisent, la contribution de l'UE va soutenir ses partenaires afin de mettre en place les mesures nécessaires pour empêcher la propagation de cette maladie", a déclaré Christos Stylianides, le Commissaire de l'Aide Humanitaire et de la Gestion des Crises.

L'appui de l'Union européenne se déploie à travers :

- Une aide de 300 000 euros (1,05 milliard d'ariary), débloquée par la Direction Générale de l'Aide Humanitaire et de la Protection Civile (DG ECHO). Elle permettra de soutenir des actions visant à limiter la propagation de l'épidémie (eau, assainissement, hygiène, suivi des contacts), à assurer des enterrements dignes et sécurisés et à contribuer aux efforts de sensibilisation au niveau des communes.
- Une aide de 180 000 euros (665 millions d'ariary), débloquée par la Direction Générale du Développement et de la Coopération Internationale (DG DEVCO) via la Délégation de l'Union européenne à Madagascar, dans le cadre de son programme d'appui aux services sociaux de base - PASSOBA-Santé. Cet appui, mis en œuvre par l'UNICEF et qui couvrira différentes régions, permettra de doter les Centres de Traitement de la Peste en matériels médicaux (dynamards, sacs mortuaires, tentes pour l'isolement des espaces, thermomètres...) et en médicaments, mais également d'équiper les centres de traitement et les points de contrôle en matériels de protection individuelle.

L'Union européenne et ses 28 Etats membres financent plus de la moitié de l'aide humanitaire au niveau mondial. Cette aide est octroyée sur base du respect du droit humanitaire international, et des principes d'humanité, d'impartialité, d'indépendance et de neutralité. A travers sa politique humanitaire, l'UE démontre concrètement son engagement en faveur des populations qui ont besoin d'aide dans des situations de vulnérabilité extrême.

Pour en savoir plus :

Tatobery Francesca ANDRIAMAMPIONONA
Chargée de l'Information et de la Communication
Délégation de l'Union européenne à Madagascar
+261 32 04 933 17 / +261 34 04 362 61
tatobery-francesca.andriamampionona@ec.europa.eu